

DECISION DU MAIRE

N°2025/DEJ/201

OBJET : LA MISE A DISPOSITION D'UN AUTOCAR DE 59 PLACES PAR LA SOCIETE LOSAY VOYAGES- TRANSPORT DE LA MATERNELLE NOAS VERS RESTAURANT MUNICIPAL COUR EMILE ZOLA

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'organiser le transport des élèves de l'école maternelle Noas vers la restauration scolaire sise cour Émile Zola

CONSIDERANT le devis n°161134/CNANGISMAI proposé par la société LOSAY VOYAGES siret 382 681 823 00011, relatif à la mise à disposition d'un autocar de 59 places pour le trajet aller/retour du lundi 1 septembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025

DECIDE

Article 1 : Approuve le devis n°161134/CNANGISMAI, proposé par la société LOSAY VOYAGES enregistrée sous le SIRET 382 681823 00011, relatif à la mise à disposition d'un autocar de 59 places pour le trajet aller/retour du lundi 1 septembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025.

Article 2 : Le règlement se fera après service fait, à réception de la facture via l'application Chorus Pro.

Article 3 : Dit que la dépense d'un montant de 6000 € HT (six mille euros hors taxes) est inscrite au budget, en section de fonctionnement.

Article 4 : Signe ledit devis de location et toutes les pièces s'y rapportant.

Article 5 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois à compter de la signature de ladite décision.

Article 6 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
- Madame le Receveur Municipal
- Madame la Directrice du service financier,
- Monsieur le Directeur du pôle éducation et jeunesse,
- Madame la Responsable du service éducation,
- Société LOSAY VOYAGES

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Fait à Nangis, le 06/06/2025,

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture
Le10 JUIN 2025
Et de la transmission ou notification et publication
Le10 JUIN 2025

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250610-DEC-2025-201-AR
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

MAIRIE DE NANGIS
Serap WIELGOCKI
rue Marechal de Lattre de Tassigny
77370 NANGIS

Aubigny, le 14/05/2025

DEVIS N° 161134/CNANGISMAI réf. : Restauration Scolaire

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre demande et vous prions de trouver ci-dessous nos conditions pour votre transport.

C161134 / NANGIS

Transports pour la période du Lundi 01 septembre 2025 au Vendredi 19 décembre 2025.

Heure de départ : 12:25 **Heure de retour :** 13:30
Lieu de départ : NANGIS (77370) **Lieu de retour :** NANGIS (77370)
Jours de fonctionnement : LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

Dates de fonctionnements :

Lundi: 01,08,15,22,29/09/2025-06,13/10/2025-03,10,17,24/11/2025-01,08,15/12/2025
Mardi: 02,09,16,23,30/09/2025-07,14/10/2025-04,18,25/11/2025-02,09,16/12/2025
Jeudi: 04,11,18,25/09/2025-02,09,16/10/2025-06,13,20,27/11/2025-04,11,18/12/2025
Vendredi: 05,12,19,26/09/2025-03,10,17/10/2025-07,14,21,28/11/2025-05,12,19/12/2025

**Mise en Place à 12H20 et Départ à 12H25 de l'Ecole Maternelle Noas - Boulevard Voltaire (arrêt spécifique)
77370 NANGIS**

**Destination la Restauration Scolaire - Place de l'Eglise / Cours Emile Zola 77370 NANGIS
Départ à 13H25 de la Restauration Scolaire pour retour à l'Ecole Maternelle Noas**

TARIFS PAR JOUR				
Désignation	Quantité	PU	TOTAL TTC	TVA
ST	1	120.00	120.00	10 %
TOTAL PAR JOUR DE FONCTIONNEMENT pour 1 véhicule / 59 passagers Kilomètres			HT:	109.09 €
			TVA:	10.91 €
			TTC:	120.00 €

Ce prix comprend	Frais à la charge du client
- Le forfait kilométrique - Les frais autoroutiers	- Les kilomètres supplémentaires (1 Euro/Km) - L'heure supplémentaire 45 Euros

Information CO2 : 171 grammes/voyageurs/kilomètres

Ce devis ne constituant pas une réservation, nous vous demandons de nous retourner, en cas d'acceptation, ce formulaire daté et signé, avec la mention **BON POUR ACCORD.**

Tous changements concernant les horaires et kilométrages du transport modifieront le montant du devis, contactez-nous si vous souhaitez rectifier certains de ces éléments.

Sans votre confirmation 3 semaines avant le départ de votre transport, nous ne pourrions garantir la prise en compte de votre demande.

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer,
Serap WIELGOCKI, l'expression de nos sincères salutations.

BON POUR ACCORD et SIGNATURE DU CLIENT

Le Service Commercial
Mr Joris BOUX



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20250610-DEC-2025-201-AR
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025